

Fabienne Février, secrétaire de section à la MAIF, se bat avec son équipe pour contrecarrer les effets d'un accord sur le temps de travail et défendre les droits de ses collègues. **P. 8**



LES SALARIÉS DE CONFORAMA N'ONT PAS À PAYER L'ADDITION **P. 4**

LE HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL EST TOUJOURS L'OBJET D'UNE OMERTA **P. 5**

FO HEBDO
N° 3270

Du 14 au 20 février 2018

Plus d'infos sur www.force-ouvriere.fr

L'hôpital public victime d'acharnement austéritaire

ÉVÉNEMENT P. 2-3

PÉTITION

Un appel de médecins dénonce « une pénurie médicale organisée de longue date » et « un management destructeur ».

RÉPÉTITION

Les plans d'économies successifs se traduisent par une dégradation des conditions de travail des agents.

CONTESTATION

Les mobilisations locales se multiplient et les personnels seront dans la rue le 22 mars prochain.



Dans les hôpitaux, les personnels et leurs syndicats manifestent leur inquiétude et leur ras-le-bol.

© IAN HANNING / REA



Des projets destructeurs tant socialement que sur le plan républicain

Éditorial

par Jean-Claude Mailly


Soucieux de rentrer dans les clous des 3 % de déficit budgétaire, les pouvoirs publics semblent envisager, d'ici à 2022,

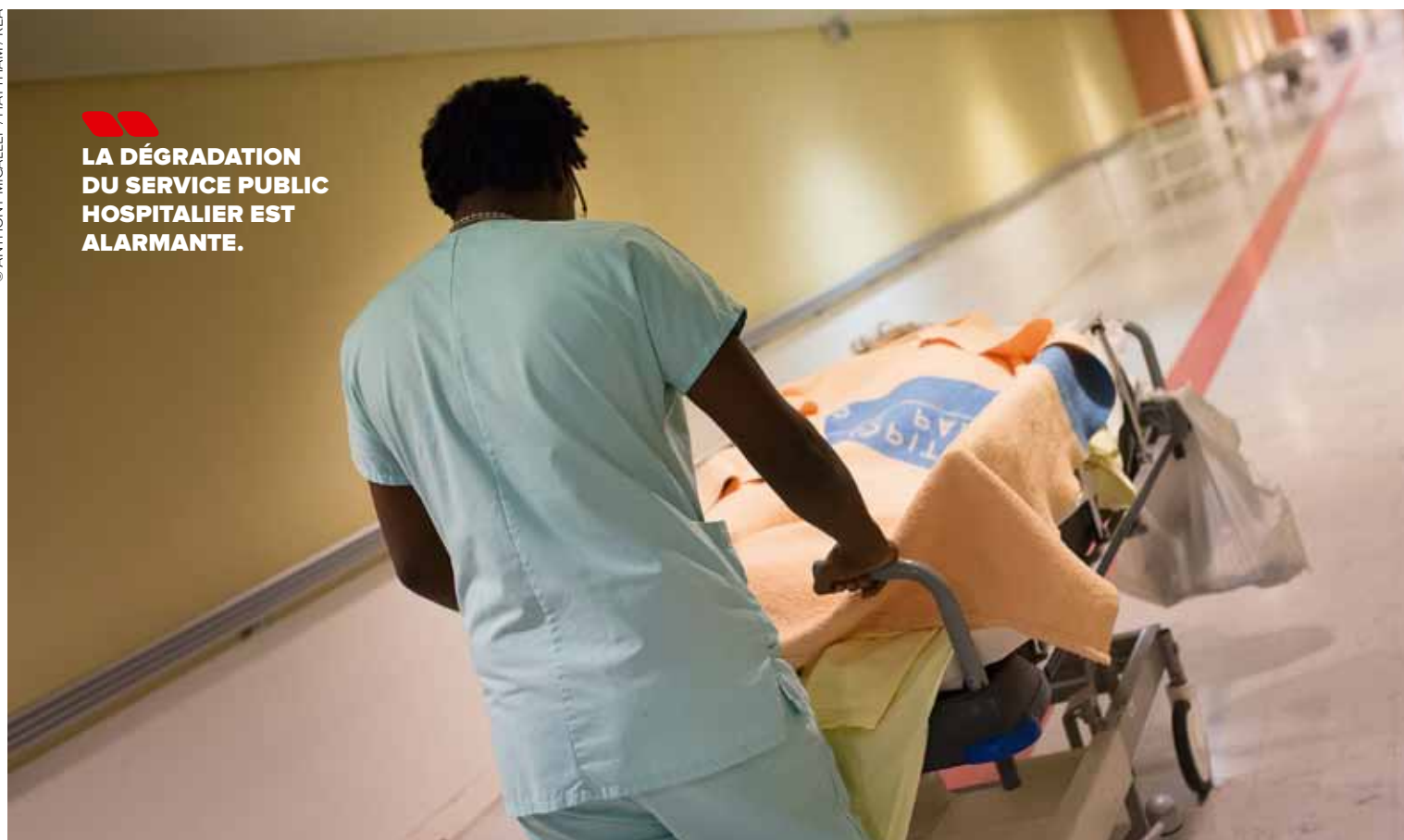
une contribution des organismes obligatoires de protection sociale (Sécurité sociale, Unédic, retraites complémentaires)

à la réduction du déficit public à hauteur de 30 milliards d'euros sur la période. Une telle orientation serait lourde de conséquences.

En premier lieu, elle impliquerait un accroissement de la logique d'austérité, qui a déjà lourdement pénalisé la Sécurité sociale, notamment la politique de santé et les salariés concernés.

En second lieu, elle conduirait à porter une nouvelle attaque contre les régimes paritaires, preuve, s'il en est,

Suite page 3 



**LA DÉGRADATION
DU SERVICE PUBLIC
HOSPITALIER EST
ALARMANTE.**

Les hospitaliers ont massivement participé à la grève nationale des Ehpad le 30 janvier 2018.

Quel hôpital public pour demain ?

Le Premier ministre devait annoncer le 13 février un plan de transformation de l'offre de soins. La déstructuration sans précédent du tissu hospitalier ne se réglera pas avec une réforme du financement, prévient FO. Les personnels seront dans la rue le 22 mars, jour de la mobilisation de la fonction publique, pour demander des moyens supplémentaires.

Suppressions de postes et de lits, plans d'économies à répétition, conditions de travail très dégradées entraînant une grande souffrance des personnels : l'hôpital public est « à l'os », avec un déficit inégalé, estimé à 1,5 milliard d'euros pour 2017 et une activité en berne. Avec la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018, les pouvoirs

publics imposent 1,6 milliard d'économies dans les hôpitaux publics en 2018. Le regroupement des mille hôpitaux du territoire en 135 groupements hospitaliers de territoire, prévu par la loi Santé de 2016, va conduire à de nouvelles fermetures de lits, de services et d'hôpitaux, avec *in fine* des suppressions de postes. FO Santé a estimé leur nombre à 20 000. L'annonce d'un plan de restructuration des « mé-

tiers et compétences », et la publication prochaine d'un décret autorisant les licenciements de fonctionnaires hospitaliers (*lire Focus p. 3*) pourraient remettre en cause le statut de ces personnels déjà très malmenés.

Plus de 1000 médecins ont signé une lettre ouverte

Les personnels et leurs syndicats manifestent leur inquiétude et leur ras-le-bol. Il ne se passe pas une semaine sans qu'un conflit n'éclate dans un établissement hospitalier (*lire page 3*), les hospitaliers ont massivement participé à la grève nationale des Ehpad le 30 janvier et ils seront dans la rue le 22 mars lors de la mobilisation de la fonction publique. Même les employeurs de la Fédération hospitalière de France (FHF) sont montés au créneau en janvier pour dénoncer une situation « dramatique ». Et, fait inédit, plus de mille

médecins hospitaliers de l'Hexagone ont signé une lettre ouverte adressée à la ministre de la Santé Agnès Buzyn. Avec leur démarche, à laquelle s'est associé dès l'origine le Syndicat national des médecins hospitaliers FO (SNMH FO), les signataires alertent la ministre de la Santé sur « la dégradation du service public hospitalier », et sur les grandes difficultés des praticiens à exercer leur métier. Ils dénoncent la « pénurie médicale organisée de longue date », et « un management destructeur ».

La ministre de la Santé cherche-t-elle à éteindre l'incendie qui couve ? « Nous sommes arrivés au bout d'un système », et « une restructuration de nos hôpitaux est indispensable », a affirmé Agnès Buzyn en décembre dans *Libération*. Le Premier ministre devait annoncer le 13 février un plan de « transformation du système de santé ». Devrait y figurer une réforme de la tarification de l'hôpital,



20000

C'est le nombre estimé par FO de suppressions de postes dans les hôpitaux avec la mise en place des GHT.

Mobilisations : des hôpitaux au bord de la rupture

Les mobilisations se multiplient dans les établissements hospitaliers, révélant une dégradation sans précédent des conditions de travail.

Au centre hospitalier universitaire de La Réunion (6 500 agents), les personnels et leur syndicat FO ont entamé, le 7 février, une grève illimitée contre un plan de retour à l'équilibre qui prévoit, dans les six établissements dépendant du CHU, la suppression de 155 postes, la fermeture d'une centaine de lits et le non-renouvellement de 1 200 emplois contractuels. FO revendique « un effectif suffisant » pour assurer les « missions de service public ».

Au CHU d'Angers, premier employeur du Maine-et-Loire avec 6 000 agents, les personnels étaient en grève le 23 janvier. Plus de trois cents manifestants ont demandé l'arrêt des suppressions de postes et le remplacement des arrêts de travail. « Avec les effectifs diminués, on pallie le manque, les patients alités qui ont besoin

d'être levés attendent des heures, c'est de la maltraitance », témoigne François, aide-soignant dans le service soins de suite, qui fonctionne avec cinq agents le matin au lieu de sept auparavant.

À Marseille, le syndicat FO de l'AP-HM alerte sur une situation « dramatique » dans les hôpitaux. Un plan de modernisation menace 800 à 1 000 postes, alors qu'un manque d'effectif « génère déjà de réelles difficultés dans la prise en charge des patients », et que 300 postes ont déjà été supprimés dans le cadre d'un plan d'économies prévu jusqu'en 2020.

Aux urgences du nouvel hôpital civil de Strasbourg, après un dialogue infructueux avec la direction, FO avait déposé un préavis de grève pour le 13 février. Revendications : des postes pérennes et la réévaluation des effectifs en fonction de la charge de travail. Le préavis a été levé le 8 février, la direction ayant finalement accepté d'embaucher une infirmière et une aide-soignante. ■

F. L.

FOCUS

Les licenciements de fonctionnaires hospitaliers bientôt possibles ?

Les syndicats FO de la santé publique envoient actuellement à la ministre de la Santé des motions pour dire leur opposition à l'éventuelle publication d'un décret autorisant le licenciement de fonctionnaires hospitaliers, en cas de suppressions de postes. Le gouvernement a annoncé qu'il validerait la disposition, en sommeil depuis plus de trente ans. L'agent dont le poste disparaît se verrait proposer trois emplois, selon un périmètre géographique qui reste à déterminer. S'il refuse trois propositions successives de postes, il pourrait être licencié. FO a lancé une campagne nationale pour l'abandon du projet. En 1998, par sa mobilisation, la fédération FO avait mis en échec un projet similaire.

Des projets destructeurs tant socialement que sur le plan républicain

qu'ils ne fonctionnent pas aussi mal que certains le disent au bénéfice des assurés sociaux. En la matière, il semble que les adeptes de la logique libérale et conservatrice de Bercy soient à la manœuvre. Certains envisageraient même de fusionner le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale. De tels projets sont destructeurs socialement et aussi sur le plan républicain. À nouveau, il s'agirait pour les pouvoirs publics de prendre la main pour imposer leur politique budgétaire, ce qui pour nous n'est pas envisageable. Il faudra donc se préparer, si de tels projets voyaient le jour, à y répondre de manière déterminée. ■

JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECRETAIRE GENERAL
@jcmailly sur Twitter



En bref

PARITARISME

FO réélue à la présidence de la Cnav

Président du conseil d'administration de la Caisse nationale d'Assurance vieillesse (Cnav) depuis 2011, Gérard Rivière (FO) a été réélu dans ses fonctions le 7 février 2018. À l'occasion de son discours, il a notamment souligné l'importance du premier chantier majeur de son mandat : l'examen en mars de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2022.

SANTÉ

Ehpad : ultimatum au chef de l'État

Insatisfaits par l'absence de réponses du ministère de la Santé à leurs revendications, FO et les autres syndicats des Ehpad et de l'aide à domicile ont adressé un ultimatum à Emmanuel Macron. Ils demandent l'ouverture de négociations avant le 15 février, sans quoi ils décideront d'une nouvelle date de grève. Ils demandent l'application d'un ratio d'un agent par résident et le retrait de la nouvelle tarification des Ehpad.

DROITS HUMAINS

Répression syndicale en Turquie

La Confédération syndicale internationale (CSI) a dénoncé le 7 février l'arrestation d'Elif Cuhadar, membre du comité exécutif du syndicat turc KESK, pour avoir participé à un débat public à Izmir il y a quatre ans. Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI, a dénoncé une « nouvelle preuve du climat politique oppressif en Turquie [...] ». Le mouvement syndical turc ne sera toutefois pas réduit au silence », prévient-elle.

FO refuse que les salariés de Conforama payent l'addition

EMPLOI Inquiets pour l'avenir de Conforama et de ses 13400 salariés, dont 9000 en France, l'ensemble des élus ont voté un droit d'alerte économique le 24 janvier. La maison mère, le groupe sud-africain Steinhoff, est en pleine débâcle financière à la suite d'« irrégularités » comptables.



© RICHARD DAMORET / REA

La direction de Conforama assure que le groupe dispose d'une autonomie financière, mais les syndicats restent dubitatifs.

La nomination d'un expert par le comité d'entreprise devrait permettre aux syndicats de Conforama d'obtenir des informations auprès de la direction sur la pérennité de l'enseigne d'ameublement et des emplois. Des malversations comptables auraient été exercées au plus haut

niveau chez Steinhoff, son principal actionnaire. « Ces comptes sont supposés ne pas être fidèles et sincères au moins depuis l'exercice 2015, selon le cabinet Deloitte, auditeur institutionnel de Steinhoff », rapporte la fédération du commerce FEC FO dans un communiqué. L'ampleur des irrégularités n'est pas encore connue, un audit financier est en cours.

larités n'est pas encore connue, un audit financier est en cours.

Des réponses très évasives de la direction

« La direction prétend que Conforama n'est pas concerné par les fraudes et que le groupe dispose d'une autonomie financière, mais sans en apporter la preuve, ses réponses restent très évasives », dénonce David Malézieux, délégué central FO.

Sur le plan social, la direction a assuré aux élus qu'aucune baisse d'effectif ou fermeture d'établissement n'étaient prévues actuellement. « Et demain ? poursuit le délégué central. Soit on reste dans le groupe et il y aura de la casse sociale, soit on est revenus et il y aura aussi de la casse sociale. C'est toujours les petits qui paient l'addition. »

CLARISSE JOSSELIN

FO dénonce un plan social à bas prix chez Nestlé

Fin janvier, la direction de Nestlé a annoncé la suppression, d'ici à 2020, de 400 postes dans les services supports. L'activité sera transférée vers des plates-formes hors de France. Cette réorganisation s'ajoute au regroupement, en 2019, des cinq sièges franciliens dans un même lieu. FO craint que quelques centaines de salariés ne puissent suivre le déménagement. L'intersyndicale, dont FO, exige un engagement de la direction sur « zéro départ contraint », alors que 4000 CDI ont déjà été supprimés entre 2012 et 2016. Elle lui reproche aussi de vouloir passer par un accord groupe plutôt que des PSE par entreprise, cherchant ainsi « à éviter les contraintes ».

C. J.

Les fonctionnaires répondent au gouvernement par une grève le 22 mars

Sept syndicats sur neuf de la fonction publique, dont l'UIAFP FO, programment une journée de grève le 22 mars. Les agents de l'État, de la territoriale et de l'hospitalière entendent ainsi répondre aux annonces faites le 1^{er} février par le gouvernement (à l'issue du premier comité interministériel) mais aussi à celles égrenées depuis le printemps. Ils contestent entre autres le gel des salaires pour 2018, la remise en vigueur du jour de carence, l'annonce de 120 000 suppressions d'emplois via notamment un grand plan de départs, le développement des emplois contractuels ou encore de la rémunération au mérite.

V. F.



Harcèlement sexuel au travail, la majorité des employeurs ignorent la loi

VIOLENCES Malgré la récente libération de la parole, le harcèlement sexuel au travail est toujours l'objet d'une omerta. De nombreuses victimes sont sanctionnées lorsqu'elles osent se confier à leur employeur. Le Défenseur des droits lance une campagne de sensibilisation pour faire abaisser le seuil de tolérance sociale de ce phénomène.

« **N**ous venons de loin, a martelé Jacques Toubon, le Défenseur des droits. *C'est pour cela qu'il faut agir très fort.* » Car les moyens alloués à la lutte contre le harcèlement au travail sont plus que modestes. « *Je voudrais que l'État, le ministère du Travail, le secrétariat à l'Égalité, le ministère de la Justice lancent une campagne* », a-t-il ajouté avant de rappeler que la lutte contre le harcèlement passe nécessairement par la lutte contre les inégalités sociales.

L'obligation de sécurité des employeurs

Les chiffres sont là et si le harcèlement touche tous les milieux sociaux, ce sont surtout les femmes en emploi précaire qui sont concernées. Côté employeurs, une étude commandée en 2014 par le Défenseur des droits constate que seuls 18 % d'entre eux ont mis en place des actions

de prévention. Des dispositifs quasi inexistant dans les TPE. Or tout employeur, public ou privé, a une obligation de sécurité envers ses salariés. Il doit mettre en place une politique de prévention contre les agissements de harcèlement sexuel. L'employeur doit par ailleurs réagir lorsqu'il a connaissance de tels faits. Et enfin, il doit sanctionner si le harcèlement est avéré.

L'État employeur est loin d'être exemplaire en matière de lutte et de protection. Dans la fonction publique, l'administration accorde assez rarement aux victimes la protection fonctionnelle qui offre aux agents une assistance juridique et la réparation des préjudices subis. **NADIA DJABALI**

+ Une plaquette d'information intitulée « La lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail » est disponible sur le site de FO.

Dernière ligne droite avant la fin de la négociation sur la formation professionnelle

INTERLOCUTEURS SOCIAUX Débutée le 24 novembre 2017 et clôturée le 16 février 2018, la négociation aboutira-t-elle à un accord? Difficile à dire pour le moment tant elle avance lentement.

Deux mois et demi pour négocier, c'est peu. D'autant que le Medef et la CPME ont interrompu les discussions durant deux semaines en janvier. Un effet collatéral du bras de fer entre le patronat et les régions sur le dossier de l'apprentissage.

Au menu de cette négociation : Droit à la formation et accompagnement ; Alternance et entreprises ; Gestion des parcours professionnels (demandeurs d'emploi et GPEC) ; Certification, évaluation et qualité. La gouvernance et le financement global seront examinés à la fin du parcours et devraient être l'objet de discussions animées.

L'utilité sociale de la formation

Pour autant, un certain nombre de points font l'unanimité parmi les interlocuteurs : ils refusent la monétisation du compte personnel de formation, comme le gouver-

nement le souhaite. Ils estiment qu'en cas de fusion du CIF avec le CPF, ce dernier doit permettre l'accès à des formations longues et qualifiantes avec le maintien du salaire et le droit à l'absence.

Tous étaient également d'accord sur la nécessité de renforcer l'accompagnement des personnes via le conseil en évolution professionnelle (CEP).

FO a proposé que les interlocuteurs sociaux trouvent une nouvelle définition de l'action de formation. Une définition socle, plus centrée sur sa finalité et son utilité sociale. Elle serait complétée par des critères plus restrictifs pour permettre l'accès au financement du CPF.

FO a indiqué en outre que le CEP devrait être doté d'un financement propre, constitué par une contribution fixe des employeurs. FO revendique par ailleurs que le plan de formation soit l'objet d'une négociation avec les organisations syndicales. **N. D.**

FOCUS

Points d'accord, points d'opposition et absences dans la réforme de l'apprentissage

Lors de la réunion de concertation du 9 février à Matignon, FO a alerté sur un certain nombre de points : la suppression du passage obligatoire par les prud'hommes en cas de rupture du contrat d'apprentissage ; la suppression de l'autorisation de l'inspection du travail en cas de travail jusqu'à 40 heures après un accord de branche. FO est également opposée au transfert aux régions de l'orientation des apprentis. Enfin, l'entrée en CFA ne doit pas avoir lieu avant l'âge de 16 ans, ce qui signifie que le préapprentissage doit conserver son statut scolaire.



PIERRE HABBARD, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU TUAC

Une reprise sans hausse des salaires ni de l'investissement ne peut être durable

INTERVIEW Pierre Habbard a été élu secrétaire général du TUAC, la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE, en décembre dernier. Il dresse ici un état des lieux de la situation économique mondiale, une décennie après le déclenchement de la crise.

Que diriez-vous pour vous présenter en quelques mots ?

Pierre Habbard : J'ai 45 ans, je suis français, issu de l'immigration, né d'un père syrien et d'une mère danoise. Avant d'être élu secrétaire général, j'étais conseiller politique au TUAC, et ce, depuis 2003.

Pensez-vous que l'on soit sorti de cette crise ?

Pierre Habbard : L'OCDE constate un début de reprise avec une prévision de croissance à 2,5 % pour 2018, mais prévoit un affaiblissement dès 2019 – donc une reprise

modeste et fragile. Le taux d'investissement des entreprises reste inférieur de 15 % à celui observé lors des sorties de crise précédentes selon les estimations de l'OCDE. Les entreprises exigent toujours des retours sur investissement très élevés, de l'ordre de 14 %, avant d'investir – alors que l'accès au financement est plus facile que jamais avec des taux d'intérêt proches de zéro. Et surtout, l'autre moteur de croissance durable, les salaires, manque à l'appel. Les niveaux d'emploi remontent effectivement, mais grâce à une hausse de l'emploi précaire et non de l'emploi de qualité.

ÉCLAIRAGE

Le rôle du TUAC

Le TUAC, créé il y a 70 ans à Londres par, entre autres, la CGT-FO, regroupe 56 organisations syndicales et collabore étroitement avec la CSI et la CES. En 1948, l'objectif était d'apporter une dimension sociale au plan Marshall. Aujourd'hui le TUAC joue un rôle d'alerte pour ses affiliés, car ce qui se dit et s'écrit à l'OCDE finit très souvent dans les directives de Bruxelles ou dans les réformes des États membres, explique Pierre Habbard, et intervient pour influencer sur le contenu des recommandations de l'OCDE.

L'OCDE soutient que les réformes structurelles ont permis cette reprise. Qu'en pensez-vous ?

Pierre Habbard : Si la reprise s'amorce, c'est d'abord grâce à la relance budgétaire. Les réformes structurelles, celles qui visent à transférer toujours plus de risques des employeurs vers les salariés, du collectif vers l'individu, ne font que contribuer à cette fragilité de la croissance. Et elles ne répondent pas au problème de fond : la hausse des inégalités et le décrochage entre salaires et productivité, que l'on observe dans la majorité des pays de l'OCDE.

L'OCDE présentera une révision de sa « Stratégie pour l'emploi » en mai prochain. À quoi faut-il s'attendre ?

Pierre Habbard : La révision de cette « stratégie » décidera des principales recommandations de l'OCDE en matière de réforme du marché du travail pour les dix prochaines années. Il y aura des améliorations certaines sur les grands objectifs – concilier création et qualité de l'emploi –, sur la formation professionnelle et l'accès aux compétences. Mais il faudra être vigilant sur les fondamentaux – le rôle de la négociation collective en entreprise et au niveau des branches, les protections individuelles et la lutte contre les contrats précaires –, avec le risque de se retrouver avec un modèle bien ancré dans la flexibilité du travail mais auquel on ajouterait une couche de social. Avec l'OCDE, les mirages de la « destruction créatrice » ne sont jamais très loin. ■

CE QUI CHANGE

Les tarifs réglementés pour l'électricité ont augmenté, le 1^{er} février, de 0,8% en moyenne en France métropolitaine continentale, soit +0,7% pour les tarifs bleus résidentiels et +1,6% pour les tarifs bleus professionnels.

Les tarifs réglementés HT du gaz naturel ont augmenté, le 1^{er} février, de 1,3%, soit +1,4% pour le chauffage, +0,8% pour la cuisson et l'eau chaude et +0,4% pour la cuisson uniquement.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

13

C'est le nombre d'années d'espérance de vie supplémentaires dont bénéficient les 5% des hommes les plus aisés par rapport aux 5% les plus modestes, selon la dernière enquête démographique de l'Insee parue le 6 février 2018, qui, sobre, constate qu'en général « plus on est aisé, plus l'espérance de vie augmente ».

+ SUR LE SITE
**FORCE-
OUVRIERE.FR**

L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS a atteint **126,82** au quatrième trimestre 2017, soit **+1,05%** sur un an.

Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.

JURIDIQUE

Salarié protégé et obstacle à la réintégration

La réintégration d'un salarié protégé peut rencontrer quelques difficultés. La Cour de cassation a nettement abordé le sujet en déclarant illicite un licenciement pour avoir refusé un théorique nouveau poste proposé (Cass. soc., 17-1-18, n°16-17932).

Embauché en novembre 2008 comme directeur financier, un salarié est mandaté par un syndicat en novembre 2009 et devient délégué syndical le 10 février 2010. Il démissionne de son mandat quinze jours après, avant de voir son employeur solliciter son licenciement auprès de l'inspection du travail et d'être licencié. L'employeur exerce même un recours auprès du ministre du Travail contre la décision implicite de refus de cette autorisation par l'inspection du travail. Le ministre confirme ce refus le

2 juin 2010. Le 23 juin, le salarié n'en est pas moins licencié pour motif personnel. Le 5 novembre 2010, il est nommé conseiller du salarié. Le 20 mars 2012 une cour d'appel ordonne sa réintégration dans son emploi, mais le 9 juillet suivant l'employeur licencie de nouveau le salarié pour motif personnel, à la suite de son « refus persistant de réintégrer son poste de travail ».

« Ni travail ni matériel »

Théoriquement réintégré, le 20 avril 2012, dans un poste « équivalent » (directeur de contrôle de gestion), le salarié, qui devait œuvrer par télétravail, avait constaté, entre autres, « n'avoir ni travail ni matériel », « que l'accès à l'entreprise lui était refusé et qu'on refusait de lui répondre au téléphone ». En outre, il n'avait eu aucun « rendez-vous précis pour la prise effective de ses fonctions, la remise du matériel et du plan des tâches ». Le 17 janvier 2018, la Cour de cassation déclare son licenciement illicite car le salarié non seulement « n'avait pas été réintégré dans son emploi », mais de plus l'employeur « ne démontrait pas avoir mis en œuvre de façon effective les conditions permettant la réintégration du salarié dans l'emploi de directeur du contrôle de gestion, qui lui avait été formellement proposée par la société ». ■

76,9%
C'est le taux de demandes de licenciement de salariés protégés sur la période 2010-2014 autorisées par l'inspection du travail.

ZOOM

Contre les repréailles...

Afin d'éviter que l'employeur ne sanctionne l'exercice de leurs fonctions de représentation et de défense des intérêts individuels et collectifs des salariés, la rupture de contrat de travail (par licenciement ou rupture conventionnelle) d'un salarié protégé doit suivre une procédure incluant une autorisation de l'inspecteur du travail.

MICHEL POURCELOT

Agenda

Jeudi 15 février

DROITS DE L'HOMME

L'Assemblée nationale débat du projet de loi de ratification du protocole n°16 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Cette convention, qui date du 4 novembre 1950, a institué une Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), qui exerce un contrôle du respect par les États parties des droits et libertés garantis par cette convention. Le protocole n°16 vise à permettre à la CEDH de rendre des avis consultatifs à la demande des juges nationaux. Dix-huit États membres du Conseil de l'Europe l'ont d'ores et déjà signé et huit d'entre eux l'ont ratifié. Les demandes adressées doivent porter sur des questions de principe relatives à l'interprétation ou à l'application des droits et libertés définis par la convention ou ses protocoles.

Jeudi 15 février

COMMISSION EXÉCUTIVE

La CE confédérale est réunie régulièrement.

CHÔMAGE

L'Insee publie les chiffres du chômage selon les critères du BIT pour le 4^e trimestre 2017.

NÉGOCIATION

La négociation sur l'Assurance chômage touche à sa fin avec une séance annoncée comme conclusive.

ERASMUS

Le Conseil des ministres de l'UE chargé de

l'éducation examine le bilan du programme Erasmus + à mi-parcours et ses orientations pour l'après 2020.

Vendredi 16 février

FORMATION PROFESSIONNELLE

Une nouvelle réunion de négociation est prévue sur la formation professionnelle.

Lundi 23 avril

CONGRÈS FO

Le congrès confédéral ouvrira ses travaux à Lille. Les inscriptions sont en cours.

L'OPPOSITION

Une majorité de syndicats d'Air France, cumulant 52,6% de représentativité, ont exercé leur droit d'opposition pour bloquer l'accord sur les salaires 2018. Daté du 1^{er} février et signé par la CFDT et la CFE-CGC, il prévoit une augmentation générale de 1% en deux temps. FO exige l'ouverture de nouvelles négociations, estimant celle-ci « *totalelement insuffisante* », alors que « *2017 s'annonce comme une année exceptionnelle pour Air France* ». Un préavis de grève a été déposé pour le 22 février.

L'ACCORD

FO Pharmacie a signé l'accord du 15 janvier, qui augmente de 1,6% les salaires dans les pharmacies d'officine. En décembre 2017 les patrons avaient proposé une hausse de 1,2%, soit moins que la hausse du Smic. FO les avait alors vivement incités à revoir leur copie. Un accord à +1,6% a pu être trouvé après quatre suspensions de séance. Si cette augmentation ne récupère pas la perte de pouvoir d'achat constatée en 2017, pour FO elle représente une avancée compte tenu du contexte spécifique du secteur.

LE DÉSACCORD

FO ne signera pas l'accord sur les salaires minima trouvé fin janvier dans la branche de la maroquinerie. Après trois réunions de négociation, l'ultime proposition patronale est de +1,3% pour les trois premiers niveaux et de +1,24% pour le reste de la grille. FO, dont la première revendication était une hausse de 2%, rejette cette proposition qui tasse la grille et dévalorise les compétences. Elle dénonce un échec d'attractivité pour une branche qui a toujours du mal à recruter du personnel qualifié.

**Congrès FO
Lille 2018**

Les inscriptions au congrès confédéral de Force Ouvrière sont ouvertes sur le site www.force-ouvriere.fr
En cas de difficultés, contactez le 01 40 52 86 40.

Congrès de l'UD FO de l'Eure (27)

Le congrès de l'union départementale Force Ouvrière de l'Eure s'est tenu le 13 février, sous la présidence de Pascal Pavageau, secrétaire confédéral.

Stages juridiques

Le service juridique organise, en 2018, un stage « Défenseurs syndicaux devant les prud'hommes », qui se déroulera à l'Institut du Travail de Strasbourg du 11 au 16 février. Stage réservé aux adhérents, inscription auprès de votre UD : www.force-ouvriere.fr/ud-fo

Photographies de Force Ouvrière

Les photos des manifestations contre la réforme du lycée et de l'université à Paris sont disponibles sur le compte Flickr de FO : www.flickr.com/force-ouvriere

Boutique Force Ouvrière

Pour afficher vos convictions et les défendre, pour manifester vos opinions et revendiquer, visitez notre boutique en ligne : www.boutique-fo.fr

Agenda FO 2018

Disponible en poche ou en semainier, vous pouvez dès à présent commander l'agenda FO 2018 sur l'e-boutique : www.boutique-fo.fr

Dénoncer les « supercherries » d'un accord

PORTRAIT Fabienne Février, 56 ans, est secrétaire de section FO à la MAIF. C'est le seul syndicat à s'être opposé, début 2016, à un projet de réorganisation du temps de travail. Malgré les mesures prises, elle continue à se battre pour défendre les droits des salariés.



© DR

« **O**k pour témoigner, mais je ne suis pas seule, on est toute une équipe FO, on travaille tous ensemble », précise Fabienne Février. Entrée dans la mutuelle en 1982 comme technicienne d'assurance, elle a adhéré à FO dans les années 1990. « *À l'époque ça se passait très mal dans mon bureau à Angers et on a cherché un syndicat*, poursuit-elle. *Les représentants FO, qui avaient organisé une mobilisation par le passé, m'avaient le plus favorablement impressionnée.* » Elle est désignée DS en 2002 et élue secrétaire de section en mars 2015.

Début 2016, FO est le seul syndicat à ne pas signer l'accord de méthode dans le cadre du projet OSER (Organisation Souple Épanouissante et Responsabilisante). « *La co-construction avec les salariés ne nous convenait pas*, explique-t-elle. *Sous couvert de leur demander leur avis, la direction a mis en place le travail en soirée et le samedi, ce qu'elle n'avait pas réussi à faire en 2008.* »

Une grève bien suivie

La négociation a ensuite été raccourcie de neuf à trois mois. « *FO a alors appelé à la grève, qui a été très suivie et a permis les avancées les plus significatives* », poursuit-elle. Ainsi, les salariés qui travaillaient déjà le samedi ont pu conserver leurs acquis. Trois syndicats sur six, dont FO, n'ont pas signé l'accord OSER en juillet 2017.

Fabienne dénonce notamment l'actualisation du temps de travail pour réduire les heures supplémentaires et les embauches. « *L'accord se met en place progressivement et déjà des choses se passent très mal*, constate-t-elle. *Prendre une journée mobile de récupération est presque impossible. On va continuer à se battre en informant nos collègues et en dénonçant les supercherries de cet accord.* »

CLARISSE JOSSELIN

7500

C'est le nombre de salariés à la MAIF, répartis entre le siège et les agences sur toute la France.



Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre **Résistance Ouvrière**.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : fohebd@force-ouvriere-hebdo.fr

Directeur de la publication : J.C. Mailly

Secrétaire confédéral chargé de la presse : Y. Veyrier

Rédacteur en chef : D. Rousset

Révision : M.P. Hamon

Abonnements : 01 40 52 82 33

Création graphique et réalisation :

Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)

Imprimé par RPN, Livry-Gargan

Commission paritaire : 0921 S 05818

ISSN 0750-9286 **Dépôt légal** février 2018

Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.